

# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 4 février 2019

## Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Denis Chenevard	Adjoint
	Philippe Othenin-Girard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Olivier Gros	Président
	Mme Géraldine Mathieu	Vice-Présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Catalina Kauz, Camille Pinget, Myriam Rivollet	
Conseillers municipaux :	MM. Éric Grand, Alain Magistra, Olivier Sommer, Grégoire Stocky	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	
Absent-e-s excusé-e-s :	Mmes Patricia Crousaz-Pantet, Audrey Pion, Deborah Wegmuller	
	M. Jean-Daniel Baud	

---

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjointes
4. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif
5. Faisabilité de la piste cyclable sur la route de Monniaz
6. Nouveau règlement du Conseil municipal
7. Fonds intercommunal (FI)
8. Divers

**Le Président** ouvre la séance à 20h00 en annonçant les personnes excusées.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 [5263]**

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 est approuvé avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **M. Philippe Othenin-Girard** communique la correction de **Mme Deborah Wegmuller** en page 4, point 4, Agriculture et urbanisme, 1<sup>er</sup> paragraphe :  
→ « Une fois le projet plus abouti, ~~une sous-commission ad hoc se penchera dessus avant que le Conseil municipal ne soit appelé à délibérer,~~ **et que la commission l'aura en main, une séance y sera consacrée.** »

**2. Communications du bureau du Conseil municipal [5264]**

**Le Président** rappelle l'e-mail de M. Christophe Mage et adressé aux présidents de commission qui voudront bien communiquer d'ici fin février leurs informations pour le rapport administratif 2018.

L'administration communale a reçu début janvier la réponse de M. Widmer concernant la création d'une éventuelle piste cyclable sur la route de Monniaz. Ce sujet figure au point 5 de l'ordre du jour.

M. Denis Chenevard a transmis aux Conseillers municipaux la décision administrative concernant le recours de l'entreprise Scrasa, conclut **le Président**.

**3. Communications générales du Maire et des Adjoints [5265]**

**Mme le Maire** accueille le public venu assister à cette séance et annonce une naturalisation facilitée qui a été accordée début janvier à une habitante.

De nouveaux tableaux blancs seront installés à l'école pendant les vacances de Pâques. Toutes les classes en seront équipées grâce à un fonds spécial que **Mme le Maire** propose d'alimenter régulièrement pour d'autres acquisitions de matériel. Les futurs beamers seront financés par le DIP.

**Mme le Maire** indique que la commune a reçu les accusés de réception des délibérations suivantes : montant minimum de la taxe professionnelle pour 2019 (fixé à Fr. 30.-), approbation du budget de fonctionnement, taux du centime additionnel pour 2019 et contribution au FIDU.

La Mairie a reçu ce jour une lettre des propriétaires des parcelles n° 119 et 120. Celles-ci seraient d'accord d'entrer en matière par rapport à la proposition faite par la commune. L'Exécutif attend désormais une offre de répartition et de découpage (terrains et bâtiment), conclut **Mme le Maire**.

**M. Denis Chenevard** indique que l'Exécutif, après discussion avec le secrétariat, a pris la décision de s'installer au rez-de-chaussée et de laisser la réception et les bureaux au 1<sup>er</sup> étage. Il présente les travaux prévus pour cette transformation, dont le coût total s'élève à Fr. 39'341,75 TTC, soit une diminution par rapport au projet initial (transfert de la réception et du bureau postal en bas). L'ancien bureau de l'Exécutif accueillera les nouveaux collaborateurs (une secrétaire et un technicien). Cette rocade des locaux offrira encore un

potentiel pour l'administration communale, relève **Mme le Maire**. Sur une remarque de **M. Éric Grand**, **M. Denis Chenevard** précise que le remplacement des luminaires par du matériel de type Eco 21 est prévu dans l'offre. **Mme le Maire** rappelle que le Conseil municipal devra se prononcer formellement par voie de délibération lors de sa prochaine séance. Il serait néanmoins judicieux, pour des questions de planning, que les travaux puissent se terminer fin mars.

**Le Président** propose un vote de principe.

**À l'unanimité (8 voix pour), le Conseil municipal accepte que l'Exécutif aille de l'avant par rapport aux travaux à engager pour la réalisation des transformations intérieures de la mairie. Le Conseil municipal accepte aussi la rocade entre le bureau de l'Exécutif et la réception/bureau postal. La délibération ad hoc sera votée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.**

Le Conseil municipal de la commune de Meinier votera en principe le 7 février prochain une résolution qui permettra à Jussy d'aller de l'avant concernant le projet de zone hameau, indique **M. Philippe Othenin-Girard**. En effet, ce projet concerne également une petite parcelle meynite.

L'administration communale a reçu un dossier de M. Antonio Hodgers portant sur une vision intercommunale de l'espace rural de la rive gauche du lac. Un certain nombre d'études ont été entreprises, et cette démarche entre un peu dans l'esprit de la valorisation des espaces ruraux, la prise en compte des couloirs biologiques, etc., explique **M. Philippe Othenin-Girard**. L'OCAN met actuellement en place un grand plan quadriennal qui détermine entre autres les lieux d'importance cantonale, communale, voire nationale, les corridors biologiques, les possibilités de les valoriser ou les préserver, etc. Le canton essaie d'avoir une vision globale et Jussy pourrait y puiser des éléments intéressants pour valoriser son fameux poumon vert. Le service doit reprendre contact avec les communes qui verront alors ce que le canton attend d'elles.

Pour revenir sur le dossier de la zone hameau et du plan de site, les demandes d'autorisation des habitants de Sionnet, notamment, se heurtent au refus de l'État, puisque le projet n'est toujours pas abouti.

Les SIG ont démonté le matériel qui avait été installé sur l'éclairage public de la place des Prés-Seigneur, indique **M. Philippe Othenin-Girard**.

#### **4. Rapport des présidents de commissions et de l'Exécutif**

**[5266]**

##### **Développement et Sécurité**

**M. Éric Grand** indique que la commission s'est réunie le 21 janvier dernier. La date de la prochaine séance n'a pas été fixée.

Le livre sur Jussy avance bien ; il devrait paraître à l'automne prochain.

Le groupe de travail qui planchait sur la restructuration des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a abouti à un rapport. **M. Philippe Othenin-Girard** précise que ledit rapport a en principe été remis le 30 janvier à l'ACG ; il devrait être transmis à l'ensemble des magistrats du canton, ainsi qu'aux capitaines de compagnie. **M. Éric Grand** ajoute que celui-ci devra être validé par le Conseil municipal et l'état-major.

**M. Éric Grand** résume l'historique du dossier des mâchefers et indique que le canton insiste sur la nécessité de créer une décharge de ce type à Genève. En effet, chaque canton est responsable de ses propres déchets. Vu les modifications des ordonnances et lois apportées par la confédération, les mâchefers doivent être stockés sur un site ad hoc. Pour le moment, les trois sites retenus sont sur les communes de Versoix, Collex-Bossy et Satigny. D'autres sites retenus, dont à Jussy, sont au deuxième rang. Une prochaine séance se tiendra en

juillet.

Les têtes des lampadaires de la route de Lullier ont été transformées afin de fonctionner avec des led. **M. Éric Grand** relève que les performances des cellules sont insatisfaisantes, pour le moment. L'éclairage devrait normalement être réduit à 20 % et revenir à 100 % sur détection de mouvement. Il est à noter que l'empreinte lumineuse est moindre avec ce type d'éclairage. La commission souhaiterait aller au bout de cette expérience puis étudier le remplacement des têtes de lampadaires sur toutes les routes de la commune. Selon les SIG, cette démarche (qui représente certes un gros budget) permettrait à terme de réaliser des économies considérables en réduisant de moitié les coûts du contrat d'entretien actuel (Fr. 13'000.-/an), indique **M. Philippe Othenin-Girard**. La commission reviendra de nouveau devant le Conseil municipal après avoir étudié cette question plus en détail, conclut **M. Éric Grand**.

Les échafaudages pour la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle communale ont été installés. La fin des travaux est prévue pour le 20 mars prochain, précise **M. Denis Chenevard**.

Après son rapport énergétique présenté il y a deux ans, la commission s'est penchée sur les questions de mutualisation de la production d'électricité solaire. En se regroupant entre producteurs, la commune parviendrait-elle à subvenir à ses besoins ? La création d'une coopérative serait-elle envisageable ? Et est-ce que le réseau le supporterait ? Trois séances ont eu lieu avec les SIG qui ont conclu que Jussy pourrait parvenir à l'autonomie énergétique (électricité) si tous les toits de la commune étaient équipés. Mais de telles mesures devraient être échelonnées sur 10 ans afin d'être absorbées par le réseau. Les consommateurs pourraient aussi mutualiser leur production, mais cela poserait des conditions compliquées. En conclusion, **M. Éric Grand** indique que la commission a pris acte du fait que Jussy bénéficie d'une capacité intéressante. **M. Philippe Othenin-Girard** suggère de mettre en place une personne à même de renseigner les Jusserands qui souhaiteraient installer des panneaux photovoltaïques ; la commune centraliserait les informations, dont celles qui seront présentées lors de la prochaine séance publique.

Il est rappelé à plusieurs reprises que tous ces sujets seront abordés le 28 mars prochain avec la population.

La commission a commandé un bilan énergétique de la salle des Beillans ; la réfection du centre sportif permettrait une économie d'environ 19 % de mazout. Pour cela, il faudrait isoler les fenêtres, la toiture, les façades, etc. Ce dossier requiert une grosse réflexion. **M. Éric Grand** rappelle que les chaudières ont 36 et 29 ans. À moyen terme, l'une ou l'autre risque de lâcher.

L'école qui date des années 90 présente les mêmes problématiques. Les classes à l'étage souffrent de la chaleur en été et du froid en hiver. La commission a commandé un bilan énergétique de ce bâtiment. Une fois le rapport étudié, la commission en fera part au Conseil municipal et le transmettra à la commission Bâtiments et Routes qui pourra se pencher sur un plan financier. Un plan quinquennal d'investissements pour ces différents travaux sera peut-être nécessaire. Ces éléments pourraient aussi être intégrés dans le PDCom, ainsi qu'une projection des futurs besoins d'infrastructures publiques (nouvelles classes, par exemple).

La commission a aussi lancé une étude sur la faisabilité d'un système de chauffage à distance à Jussy. **M. Philippe Othenin-Girard** présente une synthèse de ce rapport, d'où il ressort que toutes les maisons du centre du village devraient être raccordées à ce réseau pour que le projet soit viable sur cette seule partie. La commission a pour l'instant laissé tomber cette idée.

**M. Éric Grand** se félicite de l'existence de cette commission qui, étant moins occupée par des affaires courantes, a plus le temps d'étudier des dossiers de fond.

### **Agriculture et Urbanisme**

En l'absence de Mme Deborah Wegmuller, **M. Grégoire Stocky** indique que la commission ne s'est pas encore réunie.

### **Bâtiments et Routes**

En l'absence de M. Jean-Daniel Baud, **M. Alain Magistra** indique que la commission ne s'est pas encore réunie.

#### **Écoles et Affaires sociales**

**Mme Myriam Rivollet** annonce que la commission s'est réunie le 31 janvier dernier. Le débriefing des SamaKids et l'organisation des promotions, le 29 juin prochain, étaient à l'ordre du jour de cette séance.

Les prochaines séances sont fixées au 8 mai (fil rouge pour les promotions) et au 12 juin (séance plénière).

#### **Finances et Administration**

En l'absence de Mme Audrey Pion, **M. Alain Magistra** indique que la commission ne s'est pas encore réunie.

#### **Manifestations et Sport**

**Mme Catalina Kautz** indique que la commission s'est réunie le 29 janvier dernier. La prochaine séance est fixée au 30 avril.

Le Noël communal et le repas des aînés, qui s'est très bien passé, étaient à l'ordre du jour de cette séance.

Concernant la soirée citoyenne, dont s'occupe **M. Olivier Sommer**, un seul jeune s'est inscrit. Gy n'avait qu'une place dans la voiture, la commission propose de lui offrir trois places, afin qu'il puisse y aller avec ses parents.

La sortie des aînés aura lieu le 22 mai.

### **5 Faisabilité de la piste cyclable sur la route de Monniaz**

**[5267]**

**M. Denis Chevenard** présente les conclusions sur la faisabilité d'une piste cyclable sur la route de Monniaz, d'où il ressort que :

- Le DI n'entre pour l'instant pas en matière à ce propos, d'autres projets étant en cours. De plus, l'aménagement d'une piste cyclable au-dessus des fossés ferait l'objet d'une opposition de l'OCAN à cause des passages prévus pour la petite faune. En revanche, l'OCAN est favorable à ce que la commune réalise une étude pour la création d'un itinéraire cyclable dans la forêt.
- Tant les SIG (service des eaux et service de l'électricité) que Swisscom s'opposent à l'enfouissement des lignes dans le fossé plutôt que sous la route. De plus, cette solution renchérirait les coûts.

Les maîtres d'œuvre essaieront de réduire l'impact sur la route en intervenant le plus possible sur les banquettes. Les travaux commenceront demain sur le premier tronçon (voie Monniaz). La route sera fermée cet été pour permettre l'aménagement des passages destinés à la petite faune. Côté français, les intéressés ont accepté de retarder des travaux jusqu'à septembre afin de permettre le trafic des engins agricoles. Tous les agriculteurs recevront une clé qui leur permettra de passer à travers les bois.

**M. Éric Grand** relève que la proposition de M. Grégoire Stocky était pertinente, mais qu'elle a malheureusement été soulevée trop tardivement.

Pour d'évidentes questions de budget, **Mme le Maire** propose de rediscuter de l'éventuelle création d'un itinéraire pour les deux-roues par les bois après les travaux de Monniaz.

### **6. Nouveau règlement du Conseil municipal**

**[5268]**

**Mme le Maire** rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu ce projet de règlement il y a plus d'une année. Une fois les petites remarques de M. Jean-Daniel Baud intégrées, ce document a été étudié par la commission Finances et Administration, qui n'a pas émis de remarque, puis par le service de surveillance des communes. Ce dernier a proposé quelques modifications mineures que **M. Christophe Mage** présente après avoir distribué un

exemplaire à chaque Conseiller municipal.

À l'issue de cette présentation, et sur proposition du **Président**, le Conseil municipal décide de renvoyer ce règlement devant la commission Finances et Administration et de voter la délibération y relative le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce document sera assorti du règlement relatif aux indemnités des Conseillers municipaux. Les montants seront votés chaque année dans le budget, conclut **Mme le Maire**.

## 7. Fonds Intercommunal (FI)

[5269]

Le Président donne lecture de la décision de l'ACG du 21 novembre 2018 relative à une subvention d'investissement complémentaire de Fr. 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal (FI) et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) à laquelle nul ne s'oppose.

## 8. Divers

[5270]

**Mme Catalina Kauz** annonce que la prochaine course pédestre de Bernex se déroulera le 30 mars à 16h15. C'est une course de 5 km, par équipe ou en individuel. Elle communiquera volontiers aux intéressés les modalités d'inscription.

**M. Éric Grand** indique que la motion relative au MoPEC devrait passer prochainement devant le Grand Conseil pour une mise en application en 2020. Il faudrait donc inclure ces notions dans le cadre de la rénovation de la salle de gym des Beillans.

Une séance s'est déroulée avec M. Antonio Hodgers et les magistrats d'Arve et Lac concernant le PDCom 2030, annonce **M. Éric Grand**. Il relève que la région va subir une forte pression démographique avec les grands projets prévus alentour par le PDCom 2030 (Communaux d'Ambilly, MICA, Repentance). Au lieu de construire de gros ensembles, ne serait-il pas plus judicieux d'intégrer ces nouveaux habitants au sein des villages ? Cette idée a été formulée par M. Alain Corthay. Les services publics comme la poste désertent les villages alors que l'on construit en parallèle des cités satellites dont on ignore comment et par qui elles seront gérées, ajoute **M. Éric Grand**. Les communes d'Arve et Lac doivent en être conscientes et en discuter, elles qui auraient les capacités d'augmenter leurs couronnes villageoises au lieu de se retrouver environnées de cités satellites. Il serait peut-être judicieux d'intégrer ces données dans le PDCom.

**Le Président** indique qu'une copie du communiqué de presse de l'union des polices suite à l'agression d'un APM à Plan-les-Ouates sera transmise pour information aux Conseillers municipaux par **M. Christophe Mage**.

Mme Sandrine Ganivet quittera son poste le 28 février prochain, annonce **Mme le Maire**.

Date du prochain Conseil municipal : 4 mars 2019 à 20 heures.

  
Le Président :  
Olivier Gros

  
La Vice-présidente :  
Géraldine Mathieu

  
Le Secrétaire :  
Christophe Mage

Séance levée à : 21h15.

## Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr. 1'500'000.-- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC)

---

Décision de l'Assemblée générale	:	21 novembre 2018
Dossier communiqué le	:	10 décembre 2018
Délai pour la prise des résolutions d'opposition : <i>(y compris suspension du 24.12.2018 au 14.01.2019 - cf. art. 13, al.1 LAC)</i>		15 février 2019
Délai de réception des résolutions à l'ACG :		21 février 2019 (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

### Présentation du contexte

La rénovation complète du bâtiment du Grand Théâtre, débutée en juin 2016, s'est terminée avec un retard du chantier de six mois, suite à des infiltrations d'eau survenues dans les niveaux inférieurs du bâtiment.

A partir de là, la programmation artistique de la saison 2018-2019 est partagée en deux, des spectacles à l'Opéra des Nations durant le premier semestre, puis à la Place de Neuve pour le deuxième semestre seulement.

Cette saison 2018-2019 verra donc une double exploitation simultanée des deux scènes sur une plus longue période puisque les spectacles ont lieu à l'Opéra des Nations jusqu'en décembre 2018 alors que les répétitions de la pièce "Der Ring des Nibelungen" de Richard Wagner, se dérouleront sur la scène de la Place de Neuve.

Afin d'assurer le financement de la double exploitation et des frais induits par le retard du chantier, la Ville de Genève va financer seule Fr. 3'460'000.-- au titre d'une subvention exceptionnelle extraordinaire.

De plus, une subvention d'investissement exceptionnelle de Fr. 2'592'000.-- à octroyer à la Fondation du Grand Théâtre est nécessaire pour financer les frais d'équipements scénographiques (régie lumière et régie son), matériel électrique et câblages, équipements informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la Place de Neuve, dont les coûts sont estimés comme suit :

Équipements pour la double exploitation	Fr. 1'559'783.--
Équipements à mettre à niveau (câblage)	Fr. 105'353.--
Équipements vétustes à remplacer	Fr. 348'908.--
Équipements informatiques	Fr. 114'520.--
Équipement mobilier	Fr. 393'434.--
Équipement bars-restauration	Fr. 70'000.--
Total	Fr. 2'591'998.-- (arrondi à Fr. 2'592'000.--)

C'est pour contribuer à cette dernière subvention d'investissement exceptionnelle que le Fonds intercommunal est sollicité à hauteur de Fr. 1'500'000.--.

## **Analyse**

En 2014, le Conseil du Fonds intercommunal, ainsi que l'Assemblée générale extraordinaire avaient accepté l'octroi de Fr. 3'000'000.-- en faveur de la rénovation du Grand Théâtre.

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des spectacles sur les deux scènes pour le Grand Théâtre et ayant pris note que ce soutien sera affecté aux nouveaux équipements du bâtiment de la Place de Neuve et non à l'exploitation ni aux retards du chantier, le soutien du FI s'avère justifié.

## **Conclusion**

### ➤ **Conseil du Fonds intercommunal**

Le Conseil du FI a décidé lors de sa séance du 17 septembre 2018, une entrée en matière favorable, à l'unanimité, en faveur de cette subvention exceptionnelle.

### ➤ **Comité ACG du 5 novembre 2018**

Présentation au Comité ACG lors de cette séance lequel a donné un préavis favorable à l'intention de l'Assemblée générale, en vue de sa session extraordinaire du 21 novembre 2018, à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de Fr. 1'500'000.--.

**L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 21 novembre 2018, a accepté la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de CHF 1'500'000.**